Délibération 17/2021

Comité Syndical Lozère Numérique

Le 15/11/2021 à 16 h 00 s'est tenue, à Mende, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 10/11/2021.

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
14 DEC. 2021
BUREAU DU COURRIER

Membres en exercice : 152 Participant(e)s à la réunion : 30

Absent(e)s : 122 Pouvoirs : 5

Étaient présents :

1. Monsieur Christophe RANC représentant suppléant de la commune d'Allenc,
2. Monsieur Gérard COGNET représentant suppléant de la commune d'Altier,
3. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
4. Monsieur Jérôme GALTIER représentant suppléant de la commune de Bassurels,
5. Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
6. Monsieur Lucien ALIBERT représentant suppléant de la commune du Chastel-Nouvel,
7. Monsieur Clément COURTOIS représentant titulaire de la commune du Chaudeyrac,
8. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
9. Monsieur Pierre Émile SYLVAIN représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
10. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
11. Madame Évelyne MATHIEU représentante suppléante de la commune de Lajo,
12. Monsieur Rémy PRANLONG représentant titulaire de la commune de Laval du Tarn,
13. Monsieur Thierry BOUDON représentant titulaire de la commune des Bessons,
14. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
15. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
16. Madame Laura DIET représentante titulaire de la commune de Mont Lozère et Goulet,
17. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la communje de Peyre en Aubrac,
18. Madame Fabienne BOBONE représentante suppléante de la commune de Prévenchères,
19. Monsieur Jonathan FLOURET représentant titulaire de la commune de Rocles,
20. Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bauzile,
21. Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint Étienne du Valdonnez,
22. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
23. Monsieur Jean-Michel VISSAC représentant titulaire de la commune de Saint Privat du Fau,
24. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Hélène,
25. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
26. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas,
27. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
28. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
29. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
30. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Madame Véronique BOYER représentante titulaire de la commune de Cassagnas ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
2. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne ayant donné pouvoir à Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bauzile,

3. Madame Roselyne PRADEILLES représentante suppléante de la commune de Bédoués-Cocurés ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
4. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
5. Monsieur Stefan MAURIN représentant titulaire de la commune de Pont de Mont Vert Sud Mont Lozère ayant donné pouvoir à Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas,

OBJET : Approbation des comptes rendus des Comités Syndicaux du 18 mai 2021 et du 5 octobre 2021

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu le compte rendu du comité syndical du 18/05/2021 ;

Vu le compte rendu du comité syndical du 5/10/2021 ;

Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique ayant présenté les compte-rendus joints en annexe des deux précédents Comités Syndicaux du 18/05/2021 et du 05/10//2021,

Vu le vote du comité syndical après en avoir délibéré :

Votants : 30 votants soit 228 voix sur 378
Pouvoir : 5 pouvoirs soit 8 voix
Exprimés : 236 voix
Pour : 236 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Les compte-rendus joints en annexe des deux précédents Comités Syndicaux du 18/05/2021 et du 05/10//2021 sont adoptés à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte,
Robert AIGOIN

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
14 DEC. 2021
BUREAU DU COURRIER

Syndicat Mixte Lozère Numérique
lozère numérique